***FORMULAIRE DE DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS***

Les participants à une activité de développement professionnel continu (DPC) devraient connaître à l'avance toute affiliation ou intérêts qui pourraient influencer la présentation d'un conférencier, d'un animateur d'atelier ou d’une personne ressource et y introduire une orientation ou un biais. L'intention de la divulgation n'est pas d'empêcher un présentateur ayant un possible conflit d'intérêts de prendre la parole, mais bien, de faire connaître à l'avance à l'auditoire les affiliations ou conflits d’intérêts possibles. Ces faits étant connus ouvertement, les participants peuvent exercer leur sens critique et porter un jugement éclairé sur le contenu de la présentation elle-même. Un conflit d’intérêts peut survenir lorsque des activités ou des situations placent un individu ou une organisation en présence notamment d’intérêts commerciaux, financiers ou non pécuniaires (par ex. : orientation politique) tels qu’ils pourraient influencer ou orienter le propos ou entrer en conflit avec les intérêts inhérents aux devoirs et responsabilités liés à la participation à l’activité de DPC. Ces intérêts peuvent se rapporter à l’organisation pour laquelle il travaille et/ou à l’individu, aux membres de sa famille, à ses amis ou à ses associés professionnels – présents, passés ou futurs.

Par affiliation, on entend, par exemple : agir comme conseiller pour un organisme; par intérêts financiers, on entend, par exemple : accepter une invitation, gratification ou rémunération pour services rendus, des redevances, des fonds de recherche d’une société commerciale, détenir une participation financière dans une entreprise.

# Déclaration de la personne ressource (conférencier, animateur, membre du comité scientifique ou autre)

En relation ou non avec le contenu de cette activité, j’ai eu au cours des deux dernières années, une affiliation ou des intérêts financiers ou de tout ordre avec une société à but lucratif **ou** j’estime que je dois divulguer à l’auditoire un intérêt ou une orientation particulière, non pécuniaire.

 **Non** [ ]  **Oui** [ ]

Si oui, préciser le type d'intérêt (par exemple : je suis consultant pour la compagnie XYZ, je reçois des subventions de recherche de la compagnie XYZ, je suis en instance de recevoir un brevet pour le traitement X, un membre de ma famille travaille dans tel domaine, je suis membre ou président de telle association), le nom de l’organisme/domaine et la période de temps correspondante. (Annexer une feuille supplémentaire au besoin).

**Intérêt Organisme ou domaine impliqué Période**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **POUR LES CONFÉRENCIERS :**  | **Encerclez une réponse** |  |
| J'entends faire des recommandations thérapeutiques à l'égard de médicaments qui n'ont pas encore obtenu l'approbation des organismes réglementaires (p. ex. utilisation hors indication). | **Oui** | **Non** | **Ne s’applique pas** | Vous *devez* divulguer touteutilisation hors indication pendant votre présentation. |

**Nom du répondant** *(caractère d’imprimerie)***:**

**Titre et date de l’activité de formation :** Réunion annuelle du Réseau de recherche en santé de la vision,

 18 mars 2019

**Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date :**

**Responsabilité de l’organisateur**

L’organisateur d’une activité est responsable de faire remplir ce formulaire par chacune des personnes-ressources (conférenciers, animateurs, membres du comité scientifique ou autres). L’organisateur doit s’assurer que l’information relative aux conflits d’intérêts potentiels est communiquée aux participants par une inscription dans le cahier des résumés et que la divulgation de ces conflits (ou de l’absence de tels conflits) est impérativement faite par le présentateur au début de sa présentation (divulgation verbale et visuelle avec diapositive). Dans un souci d’équité et de transparence, l’organisateur informera les participants que :

- La personne-ressource a déclaré aucun conflit d’intérêts potentiel;

- La personne-ressource a déclaré un conflit d’intérêts potentiel (dans ce cas, la nature du conflit sera mentionnée conformément aux informations fournies par la personne-ressource);

**Toute personne n’ayant pas divulgué ses conflits d’intérêts ne peut pas participer à titre de membre du comité de planification scientifique, de conférencier, de modérateur, d’animateur ou d’auteur d’une activité de DPC agréée.**